



## Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Exercice 2024

*Le présent rapport a pour objet la meilleure information du public sur la situation organisationnelle, stratégique, financière et prudentielle de la SMEREP.*

*Les éléments ici rapportés sont exacts et établis de bonne foi.*

*Validé en conseil d'administration le jeudi 4 avril 2025.*

## Table des matières

Introduction.....	4
Synthèse du rapport .....	4
Activité : .....	4
Système de gouvernance : .....	5
Evènements marquants de l'exercice comptable 2024 : .....	6
Évènements significatifs postérieurs à la fin de l'exercice comptable 2024 : .....	7
A. Activité et résultats.....	7
A.1. Activité.....	7
A.2. Résultats de souscription .....	8
A.3. Résultats des investissements.....	9
A.4. Résultats des autres activités.....	9
A.5. Autres informations.....	9
B. Système de gouvernance .....	10
B.1. Structure de gouvernance .....	10
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité.....	11
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité .	12
B.4. Système de contrôle interne .....	12
B.5. Fonction d'audit interne .....	13
B.6. Fonction actuarielle .....	13
B.7. Sous-traitance .....	14
B.8. Autres informations .....	14
C. Profil de risque .....	14
C.1. Risque de souscription .....	14
C.2. Risque de marché .....	15
C.3. Risque de crédit.....	15
C.4. Risque de liquidité .....	15
C.5. Risque opérationnel.....	16
C.6. Autres risques importants .....	16
C.7. Autres informations .....	16
D. Valorisation à des fins de solvabilité.....	16
D.1. Actifs.....	16
D.2. Provisions techniques .....	17
D.3. Passifs .....	17

<b>D.4. Méthodes de valorisation alternatives</b> .....	17
<b>D.5. Autres informations</b> .....	18
<b>E. Gestion des fonds propres</b> .....	18
<b>E.1. Politique et structure des fonds propres</b> .....	18
Actif (en €) .....	19
Passif (en €).....	19
Fonds propres (en €).....	19
Réconciliation comptable / prudentielle (2024).....	19
Évolution des fonds propres économiques .....	19
<b>E.2. Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum requis (MCR)</b> .....	19
Synthèse SCR et MCR (en €) .....	20
Synthèse des exigences de solvabilité .....	20
<b>E.3. Modèle de calcul</b> .....	20
<b>E.4. Pilotage et prévisions</b> .....	20
<b>E.5. Respect des exigences de capital</b> .....	21
<b>E.6. Autres informations</b> .....	21

## Introduction

Ce document constitue le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) de la SMEREP au titre de l'exercice 2024. Il vise à répondre aux exigences du Code de la mutualité et du règlement délégué Solvabilité II.

Il présente les principales données prudentielles, l'organisation de la gouvernance, le profil de risque de la mutuelle, les principes de valorisation retenus et la gestion de ses fonds propres.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration de la SMEREP en date du 3 avril 2025.

## Synthèse du rapport

En quelques années, la SMEREP a vu son statut évoluer : du statut d'ancien délégataire du régime étudiant de sécurité sociale, elle est devenue une mutuelle affinitaire positionnée sur le marché jeune, construite autour de la marque HEYME et en partenariat stratégique avec la MEP.

Aujourd'hui, la SMEREP opère avec un haut niveau de maturité digitale, une forte culture du service client (illustrée par une e-réputation reconnue dans le secteur), une gouvernance agile et une organisation horizontale fondée sur la confiance et l'autonomie.

Elle s'adresse à des populations spécifiques, délaissées par les acteurs traditionnels : les jeunes, qu'ils soient étudiants ou actifs, les expatriés et impatriés. En parallèle, elle continue à renforcer sa capacité à financer sa croissance et à préserver sa solvabilité.

En 2024, la SMEREP a enregistré une amélioration des équilibres techniques (ratio de sinistralité ramené à 74 %), recours à la réassurance (notamment dans la gamme HEYME 3), et un renforcement de ses fonds propres grâce à l'émission de certificats mutualistes à hauteur de 4,5 M€, intégralement souscrits par l'UMGP.

La dynamique s'inscrit dans une volonté stratégique affirmée : consolider son rôle de référence sur l'assurance des jeunes, se positionner sur l'expatriation longue durée et les territoires (mutuelles communales), tout en poursuivant l'optimisation de sa performance et de son pilotage technique et opérationnel.

### Activité :

La SMEREP est une mutuelle régie par les dispositions du livre II du code de la mutualité. Elle est agréée pour pratiquer les branches 1 (accident) et 2 (maladie) et 21 (nuptialité) du Code de la Mutualité. Elle est immatriculée sous le numéro 775 684 780.

## Systeme de gouvernance :

La gouvernance de la Mutuelle repose sur trois types d'acteurs :

- Les Administrateurs qui portent la responsabilité de la définition, quantification des moyens alloués à la stratégie et à ses résultats ;
- Les Dirigeants Effectifs (Président et Dirigeant opérationnel) : le Président détermine la stratégie avec les membres du Conseil d'Administration et le Dirigeant Opérationnel la met en œuvre.
- Les Responsables de Fonction-Clé (RFC) : les RFC participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs d'action spécifiques. Ceux-ci ont défini des programmes de travail (plan de contrôle, plan d'audit interne ...) sur la base de la cartographie des risques établie par l'UMGP.

Cette gouvernance repose sur le respect de principes essentiels :

- Le principe des quatre yeux : toute décision significative est au moins validée par deux personnes (en l'occurrence le président et le dirigeant opérationnel) ;
- Le principe de la personne prudente : la Mutuelle appréhende spécifiquement les risques liés aux investissements et ceux-ci sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents ;
- La protection de la clientèle à travers le suivi des réclamations, la protection des données confidentielles (RIB, secret médical ...).

Pour l'exercice 2024, la SMEREP présente les indicateurs de référence suivants :

<b>Performance financière SFCR - SMEREP : Évolution 2023 → 2024</b>			
 Indicateur	 2023	 2024	 Évolution
Cotisations nettes de taxes	4 762 331 €	4 693 271 €	-1,5 %
Marge brute	1 031 394 €	1 218 620 €	+18,2 %
Résultat de souscription	-2 022 396 €	-1 921 847 €	+5,0 %
Résultat financier	-35 122 €	474 893 €	+1452,1 %
Résultat net	-2 211 318 €	-1 434 776 €	+35,1 %
Fonds propres (Solvabilité II)	14 295 543 €	17 097 016 €	+19,6 %
Ratio de couverture du SCR	270 %	323 %	+53 points
Ratio de couverture du MCR	529 %	633 %	+104 points

### Evènements marquants de l'exercice comptable 2024 :

- **Cyberattaque majeure maîtrisée rapidement**

En janvier 2024, une cyberattaque a touché deux opérateurs de tiers payant, dont Almerys, prestataire de la SMEREP. Des données personnelles ont été exposées. La situation a été gérée sans délai : déclaration aux autorités, information des assurés concernés, et neutralisation complète de l'incident dès le premier trimestre.

- **Fin des agréments de l'UMGP**

L'UMGP n'ayant plus d'activité assurantielle, ses anciens agréments ont été déclarés caducs par l'ACPR en février 2025. Elle agit désormais uniquement comme union de moyens, au service de ses membres.

- **Clôture du contrôle de l'ACPR**

L'ensemble des recommandations émises après un contrôle de 2023 ont été appliquées dans les délais. L'ACPR a officiellement validé la conformité du dispositif, actant la solidité de la gouvernance du groupe.

- **Sécurisation du risque HEYME Niveau 3**

Un dispositif de réassurance a été mis en place pour garantir la couverture du produit HEYME Niveau 3. La totalité du risque est désormais assumée par un partenaire externe, renforçant la solidité technique du modèle.

- **Ajustements techniques et tarifs maîtrisés**

Face à l'inflation des dépenses de santé, plusieurs gammes ont été ajustées en 2024, avec des évolutions ciblées sur les plafonds, les garanties et les tarifs, pour préserver l'équilibre économique.

## Évènements significatifs postérieurs à la fin de l'exercice comptable 2024 :

- **Une nouvelle organisation**

Une organisation intégrée a été mise en place début 2025. Elle s'accompagne de projets de transformation : gouvernance des données, fiabilisation des indicateurs, amélioration des processus internes et outils CRM. L'ensemble vise à renforcer la cohérence du modèle et la maîtrise des risques.

- **Nouvelles offres et développement**

La SMEREP poursuit sa stratégie de diversification et d'élargissement de son périmètre d'activité. Deux nouveaux marchés, jusqu'ici non exploités, viennent enrichir son offre :

- Une solution de mutuelle communale sera proposée aux habitants des communes d'Île-de-France avec lesquelles un partenariat sera établi,
- Une nouvelle offre de couverture santé à l'international, développée en coassurance avec un partenaire reconnu, s'adressera aux expatriés longue durée. Sa commercialisation est prévue d'ici la fin du mois d'avril.

## A. Activité et résultats

### A.1. Activité

- **Présentation de la mutuelle**

La SMEREP est une mutuelle relevant du Code de la mutualité (livre II). Elle est autorisée à proposer des garanties dans les domaines suivants : les accidents, la maladie, et les événements liés à la nuptialité.

Elle est immatriculée sous le numéro SIREN 775 684 780, et son identifiant juridique international (LEI) est le 969500YXQCQLXA5U0M97.

- **Autorité de surveillance**

La SMEREP est placée sous la supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), autorité rattachée à la Banque de France et située à Paris.

- **Comptes annuels**

Le cabinet Grant Thornton est chargé de certifier ses comptes annuels. Il est basé à Neuilly-sur-Seine.

- **Distribution**

Les produits de la SMEREP sont proposés en direct, ou par l'intermédiaire de courtiers (exclusifs ou non) et de mandataires.

**Profils de risque et évolution des portefeuilles :**

Bénéficiaires	Variation N /N-1	déc-24	déc-23	déc-22	déc-21
Sous-total Ancien Portefeuille	-33%	2 389	3 558	6 330	7 750
Sous-total HEYME	6%	20 039	18 890	16 100	12 920
Sous-total MCF	-40%	92	154	225	
Sous-total SMGP	2%	1 206	1 181	0	
Total Général	0%	23 726	23 783	22 655	20 670

**Compte de résultat de la SMEREP au 31/12/2024 :**

D. Compte de résultat technique des opérations non vie	Opérations brutes 31/12/2024	Substitutions - Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 31/12/2024 (12 mois)	Opérations nettes 31/12/2023 (12 mois)
<b>1 Cotisations acquises :</b>	<b>4 576 556</b>	<b>116 715</b>	<b>4 693 271</b>	<b>4 762 331</b>
1a Cotisations	4 539 463	163 437	4 376 026	4 925 850
1b Variation des primes non acquises	37 093	280 152	317 244	163 519
<b>2 Produits des placements alloués du compte non technique</b>	<b>52 949</b>	<b>-</b>	<b>52 949</b>	<b>5 045</b>
<b>3 Autres produits techniques</b>	<b>27 884</b>	<b>-</b>	<b>27 884</b>	<b>109 432</b>
<b>4 Charges des sinistres :</b>	<b>3 717 963</b>	<b>243 313</b>	<b>3 474 651</b>	<b>3 730 937</b>
4a Prestations et frais payés	3 790 872	175 597	3 615 275	3 573 411
4b Charges des provisions pour sinistres	72 909	67 716	140 625	157 526
<b>5 Charges des autres provisions techniques</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>6 Participation aux résultats</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>7 Frais d'acquisition et d'administration:</b>	<b>2 281 749</b>	<b>106 184</b>	<b>2 175 565</b>	<b>1 957 974</b>
7a Frais d'acquisition	1 582 114	-	1 582 114	1 437 225
7b Frais d'administration	699 635	-	699 635	520 749
7c Commissions recues des réassureurs	-	106 184	106 184	-
<b>8 Autres charges techniques</b>	<b>992 786</b>	<b>-</b>	<b>992 786</b>	<b>1 205 249</b>
<b>9 Charge de la provision pour égalisation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON VIE</b>	<b>- 2 335 110</b>	<b>466 212</b>	<b>- 1 868 898</b>	<b>- 2 027 442</b>

**A.2. Résultats de souscription**

En 2024, les cotisations nettes en santé s'élèvent à 4,7 M€, en progression par rapport à l'exercice précédent. Dans le même temps, le ratio de sinistralité s'améliore, passant de 78,3 % en 2023 à 74,0 %.

Le résultat de souscription reste déficitaire, mais sa trajectoire est positive : il s'établit à -1,87 M€, contre -2,03 M€ l'an passé.

Les charges de prestations, quant à elles, sont quasi stables d'une année sur l'autre, avec 3,47 M€ en 2024 contre 3,45 M€ en 2023.

<b>Activité Santé – SMEREP (2023 → 2024)</b>			
Indicateur	2023	2024	Évolution
Cotisations nettes	4 762 331 €	4 693 271 €	-1,4 %
Charge des prestations	3 730 937 €	3 474 651 €	-6,9 %
Ratio prestations / cotisations (P/C)	78,3 %	74,0 %	-4,3 pts

### A.3. Résultats des investissements

La Mutuelle dispose, à la clôture de l'exercice, d'un portefeuille de placements évalué à 8,99 M€ en valeur nette comptable, en hausse de 7,6 % par rapport à 2023.

Le résultat financier s'établit à 474 k€. Il provient principalement des intérêts perçus sur les comptes courants liés aux structures du groupe, ainsi que des revenus issus de placements immobiliers.

### A.4. Résultats des autres activités

Un résultat exceptionnel de 144 K€ a été constaté au titre de l'exercice. Il résulte principalement de la clôture de dettes anciennes vis-à-vis des Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM), dont l'antériorité est supérieure à trois ans.

### A.5. Autres informations

Aucune autre information significative n'est à signaler pour l'exercice. Aucun événement identifié comme susceptible d'affecter l'activité ou les résultats n'a été porté à la connaissance de la Mutuelle.

## B. Système de gouvernance

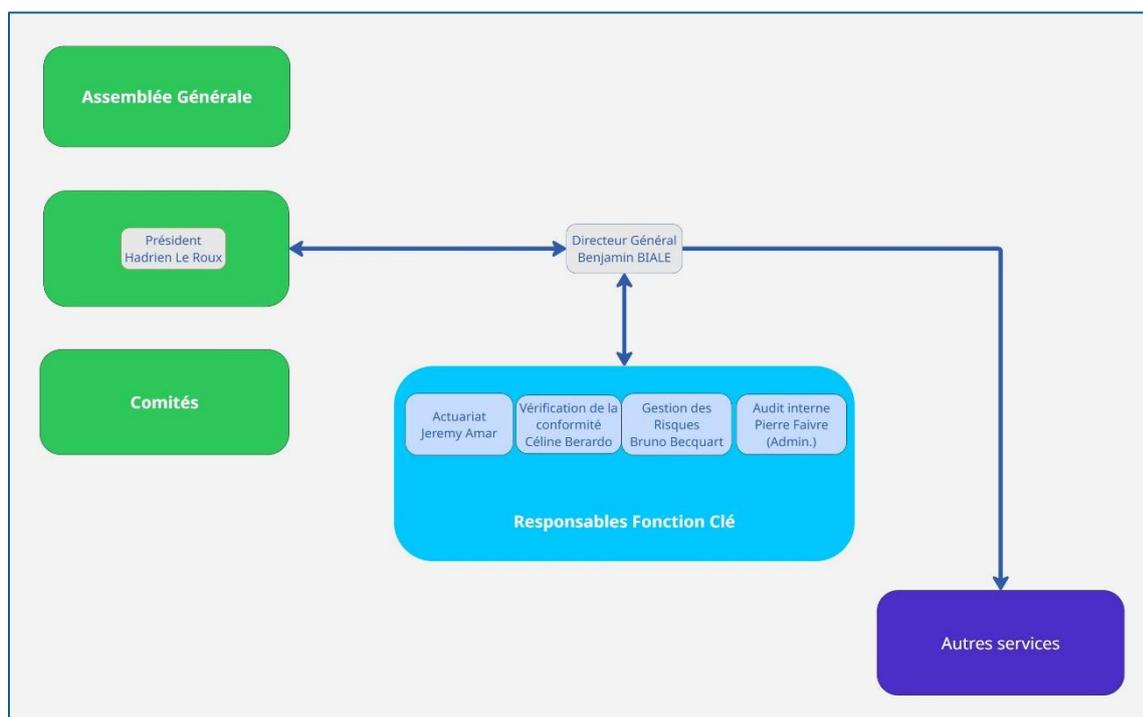
### B.1. Structure de gouvernance

- Le Conseil d'Administration joue un rôle central dans le pilotage de la Mutuelle. Il définit les grandes orientations stratégiques, fixe l'appétence au risque, et valide les politiques de gestion. Il veille à la conformité des actions entreprises et approuve les principaux documents réglementaires, tels que l'ORSA ou le rapport actuariel. En 2024, il s'est réuni à quatre reprises pour assurer le suivi de ces missions.
- La Direction est structurée selon le principe des « quatre yeux », garantissant une gouvernance collégiale. Elle est exercée conjointement par le Président du Conseil et le dirigeant opérationnel. Ce dernier est chargé de la gestion quotidienne de l'organisme, dans le respect des orientations définies par le Conseil.
- Quatre fonctions clés – conformité, gestion des risques, actuariat et audit interne – assurent un contrôle indépendant au sein de la Mutuelle. Chacune couvre un périmètre spécifique et complémentaire, et bénéficie d'un positionnement garantissant son autonomie. Ces fonctions disposent des ressources, de l'accès à l'information et de l'autorité nécessaires pour exercer leurs missions en toute impartialité.
- Comités techniques

Plusieurs comités techniques appuient le Conseil d'Administration dans ses décisions. Ils assurent un suivi ciblé sur des domaines stratégiques :

- Le Comité d'Audit supervise l'élaboration des comptes annuels et veille à l'indépendance du commissaire aux comptes.
- Le Comité des Risques évalue les risques majeurs, suit les indicateurs de maîtrise et organise le reporting.
- Le Comité Produits examine et valide les nouvelles offres, analyse leur performance et s'assure de leur conformité aux règles de gouvernance.
- Le Comité des Placements statue sur les décisions d'investissement et garantit leur cohérence avec la stratégie financière.

Ces comités permettent une analyse approfondie, un avis technique éclairé, et un meilleur contrôle interne.



## B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

- Compétence et honorabilité des acteurs de la gouvernance

Conformément aux exigences réglementaires (directive Solvabilité II, Code de la mutualité, actes délégués), les administrateurs, dirigeants et responsables de fonctions clés (RFC) doivent présenter à la fois une compétence adéquate et une honorabilité irréprochable.

- Honorabilité

Elle est attestée par un extrait de casier judiciaire vierge et un CV à jour.

- Compétence des administrateurs

La compétence est évaluée collectivement, à travers la diversité des profils, diplômes et expériences. Les domaines visés incluent la stratégie mutualiste, la gestion financière, la gouvernance, le cadre réglementaire, et l'analyse comptable. L'implication concrète dans les conseils, comités et travaux avec les équipes renforce cette appréciation.

- Compétence des dirigeants et RFC

Elle est appréciée individuellement, en lien avec leurs responsabilités, leur formation et leur expérience. Ils peuvent être accompagnés par des experts et bénéficient d'un suivi régulier via des formations pour maintenir leur niveau de compétence.

### **B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité**

La SMEREP applique la directive Solvabilité II à travers une politique de gestion des risques et un rapport ORSA validés par le Conseil d'Administration. Le dispositif mis en place permet d'identifier, mesurer et piloter les risques majeurs (opérationnels, financiers, techniques, stratégiques), via des indicateurs, contrôles, et un reporting intégré aux procédures internes.

Le Conseil d'Administration fixe les seuils de tolérance, appuyé par une cartographie des risques qui oriente les décisions. Les réponses peuvent prendre la forme d'analyses en comité, d'audits ciblés, de plans d'action ou d'intégration dans l'ORSA. Le responsable de la fonction gestion des risques pilote l'ensemble du dispositif, suit les indicateurs, rédige les rapports et agit en lien avec les services. Il est rattaché à la Direction générale.

L'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) est un processus clé d'évaluation interne des risques et de la solvabilité dont le but est de s'assurer que la Mutuelle identifie bien ses risques et qu'elle dispose à tout moment de fonds propres suffisants pour les couvrir. Il repose sur l'analyse croisée de la cartographie des risques, des projections économiques et des scénarios de crise (stress tests).

Le processus implique une coordination étroite entre les instances de gouvernance, les responsables métiers et les fonctions clés. Il s'intègre dans la stratégie globale de l'organisme et alimente les décisions majeures concernant les investissements, le pilotage de l'activité et la protection des engagements vis-à-vis des adhérents.

### **B.4. Système de contrôle interne**

Afin d'assurer une gestion saine et prudente, le contrôle interne couvre l'ensemble des processus. Il repose sur des règles internes formalisées, la séparation des tâches, le principe des "quatre yeux" et l'implication de toutes les fonctions clés.

L'organisation s'appuie sur une répartition claire des responsabilités selon trois niveaux de contrôle définis dans le Plan de Contrôle Interne (PCI) :

- Les fonctions opérationnelles (1er niveau) appliquent les procédures, réalisent les contrôles intégrés aux outils métiers et signalent les anomalies. La supervision est assurée par les équipes.
- Les fonctions de maîtrise des risques (2e niveau) telles que la conformité, la gestion des risques et la qualité, assurent le suivi global, pilotent les dispositifs et mènent des contrôles spécifiques.
- L'audit interne (3e niveau), indépendant, évalue l'efficacité du dispositif dans son ensemble, avec le soutien du comité d'audit.

#### **Fonction vérification de la conformité**

La fonction clé "Vérification de la Conformité" veille au respect des lois, règlements et exigences déontologiques. Elle établit une politique et un plan de conformité, définit les responsabilités et obligations de reporting, et évalue les risques liés à la non-conformité.

Les thèmes couverts incluent notamment : la prévention du blanchiment, la protection de la clientèle et la conformité des activités aux textes en vigueur.

Le plan de conformité, validé par le Conseil d'Administration, repose sur :

- La formation des équipes à la culture du risque et aux bonnes pratiques,
- La vérification du respect du RGPD,
- Le suivi du traitement des réclamations,
- La conformité documentaire,
- La lutte contre la fraude.

La conformité s'appuie sur une cartographie des risques, des formations internes, des audits réguliers, et un suivi continu des documents commerciaux et des partenariats.

## **B.5. Fonction d'audit interne**

L'audit interne est encadré par une politique formalisée, approuvée par le Conseil d'Administration. Celle-ci précise son périmètre, sa méthodologie d'intervention et ses relations avec les instances de contrôle externes telles que l'ACPR ou les Commissaires aux Comptes.

Placée sous la responsabilité du RFC Audit Interne, la fonction réalise ses missions selon un plan annuel établi en lien avec la Direction. Elle contrôle l'efficacité des dispositifs internes et suit l'application des recommandations émises, en rendant compte régulièrement au Conseil d'Administration.

En cas de risque non maîtrisé ou de situation critique, des audits hors plan peuvent être déclenchés.

Le RFC dispose d'un devoir d'alerte et peut s'appuyer sur les autres fonctions clés ou le Comité des Risques.

Afin de préserver l'indépendance entre audit opérationnel et audit financier, les audits comptables relèvent du Comité d'Audit, tandis que les autres audits sont assurés par la fonction audit interne et présentés au Comité des Risques.

## **B.6. Fonction actuarielle**

La fonction actuarielle veille à la fiabilité des calculs des provisions techniques. Elle évalue les méthodologies employées, les hypothèses retenues et la qualité des données utilisées. Ces analyses sont formalisées chaque année dans un rapport actuariel remis à la Direction et au Conseil d'Administration.

Elle intervient également sur les aspects techniques liés à la souscription, à la réassurance et à la modélisation des risques. Elle formule des avis sur la politique de souscription et sur l'adéquation des dispositifs de réassurance. Son expertise contribue à l'évaluation des besoins en capital réglementaire et à l'élaboration des projections prudentielles intégrées dans le cadre de l'ORSA.

## B.7. Sous-traitance

Les activités externalisées font l'objet d'un suivi régulier par la Direction. Selon leur criticité, le Conseil d'Administration peut intervenir dans le choix des prestataires. La liste des principaux sous-traitants est partagée avec les comités concernés (Audit et Risques), et transmise au Conseil sur demande.

## B.8. Autres informations

Aucune information complémentaire significative n'est à signaler sur l'exercice.

# C. Profil de risque

La Mutuelle identifie ses risques selon deux approches complémentaires. D'un côté, elle se base sur les exigences réglementaires (article 44 de la directive européenne) pour couvrir l'ensemble des domaines classiques : souscription, provisionnement, gestion actif-passif, liquidité, concentration, réassurance, etc. De l'autre, elle utilise son dispositif ORSA pour mettre en avant les risques propres à son activité.

Une fois identifiés, les risques sont évalués à l'aide de critères précis, comme la fréquence de survenance et l'impact potentiel. Cette mesure s'appuie sur des outils internes tels que la cartographie des risques, la formule standard, ou encore le business plan.

Le contrôle de ces risques repose sur une organisation dédiée, qui assure leur suivi et leur pilotage. Des plans de redressement sont également prévus pour limiter les effets d'un événement majeur.

Les résultats de cette surveillance sont remontés régulièrement aux dirigeants effectifs et au conseil d'administration, via la fonction gestion des risques.

La formule standard permet de couvrir les principaux risques suivants :

- le risque de marché
- le risque de souscription santé
- le risque de contrepartie
- le risque opérationnel

Enfin, trois scénarios de risques majeurs ont été définis et intégrés aux stress-tests du rapport ORSA 2024 :

- un choc immobilier
- une sur-sinistralité
- une cyberattaque

## C.1. Risque de souscription

À la clôture 2024, le SCR de souscription santé devient le troisième risque le plus important pour la Mutuelle, selon l'évaluation de la formule standard. Il s'élève à 845 k€, en baisse de 40,26 % par rapport à 2023. Cette baisse s'explique par :

- une réduction des cotisations futures probables,
- une baisse des meilleures estimations pour sinistres,
- la mise en place d'un traité de réassurance proportionnelle avec la Tutélaire.

## C.2. Risque de marché

Le risque de marché correspond à l'impact potentiel de variations défavorables sur les Fonds Propres, en lien avec les placements de la Mutuelle.

En 2024, le SCR de marché s'établit à 4 270 K€, en légère hausse par rapport à 2023. Cette évolution résulte notamment d'un renforcement du risque de concentration et de l'ajustement de certaines valorisations d'actifs.

## C.3. Risque de crédit

Le risque de crédit, aussi appelé risque de contrepartie, correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres en cas de défaut d'un tiers envers lequel la Mutuelle détient une créance ou une garantie.

Pour l'exercice 2024, le capital de solvabilité requis (SCR) pour ce risque est de 1 414 K€, contre 956 K€ en 2023. Cette hausse reflète une exposition accrue aux risques de défaut.

## C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité de la Mutuelle à disposer de liquidités suffisantes à court terme pour régler ses engagements, notamment les prestations santé.

Il n'est pas quantifié dans la formule standard du SCR car il reste peu mesurable.

Il peut survenir en cas de :

- saisonnalité des paiements,
- événement exceptionnel (amende, sur-sinistralité, retard de cotisations),
- retard d'encaissement ou mauvaise gestion des actifs disponibles.

Le suivi porte sur :

- le niveau de trésorerie,
- les prestations réglées,
- les délais de paiement,

- la liquidité des placements.

Une poche d'actifs court terme est maintenue pour faire face à tout besoin immédiat.

## C.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel peut résulter de défaillances internes (procédures, systèmes, organisation) ou d'événements externes. Il couvre notamment la non-conformité réglementaire, les litiges juridiques, les fraudes, les erreurs humaines, les pannes informatiques, la qualité des prestations sous-traitées, ou encore l'impact d'une décision stratégique inadaptée.

Ces risques sont suivis dans le cadre du Comité des Risques Opérationnels. Les incidents importants sont remontés selon leur gravité, et leur impact est chiffré quand possible.

Le suivi s'appuie sur :

- la collecte d'incidents via des fiches dédiées,
- des échanges annuels avec les services,
- le suivi des réclamations en Comité de Production
- une mise à jour annuelle de la cartographie des risques.

Des plans d'action sont engagés selon les cas, incluant une revue des processus concernés, en lien avec les exigences de Solvabilité II.

## C.6. Autres risques importants

Aucun autre risque significatif n'a été identifié par la Mutuelle. Aucun élément supplémentaire n'est susceptible d'impacter le profil de risque tel que présenté.

## C.7. Autres informations

Aucune information complémentaire n'est jugée pertinente ou susceptible de modifier l'analyse du profil de risque à ce stade.

# D. Valorisation à des fins de solvabilité

## D.1. Actifs

La valorisation des actifs est réalisée selon les principes de Solvabilité II :

- Valeur de marché pour les actifs cotés,
- Valeur d'expert pour les biens immobiliers,

Aucune incertitude majeure n'a été identifiée sur la valorisation.

- Les placements immobiliers sont valorisés à 8,33 M€ contre une valeur comptable de 2,76 M€,
- Les obligations en direct s'élèvent à 4,05 M€, dont certaines sont en défaut et intégrées prudemment en contrepartie,
- Les fonds d'investissement sont valorisés à 360 k€,
- Les liquidités et comptes à terme s'élèvent à 5,6 M€,
- Un prêt à la SCI Fortuny figure pour 1,49 M€,
- Les créances atteignent 4,28 M€, valorisées en valeur nette comptable,
- Les impôts différés actifs sont neutralisés car inférieurs aux passifs.

## D.2. Provisions techniques

- Les provisions sociales s'élèvent à 2,5 M€, en léger recul,
- La meilleure estimation santé est évaluée à 384 k€, avec un impact d'actualisation marginal,
- La marge de risque est de 59 k€, calculée sur une projection à un an conformément à la réglementation,

Des incertitudes subsistent sur le rythme de règlement des sinistres et les prévisions futures, traitées par analyses annuelles et études prospectives.

## D.3. Passifs

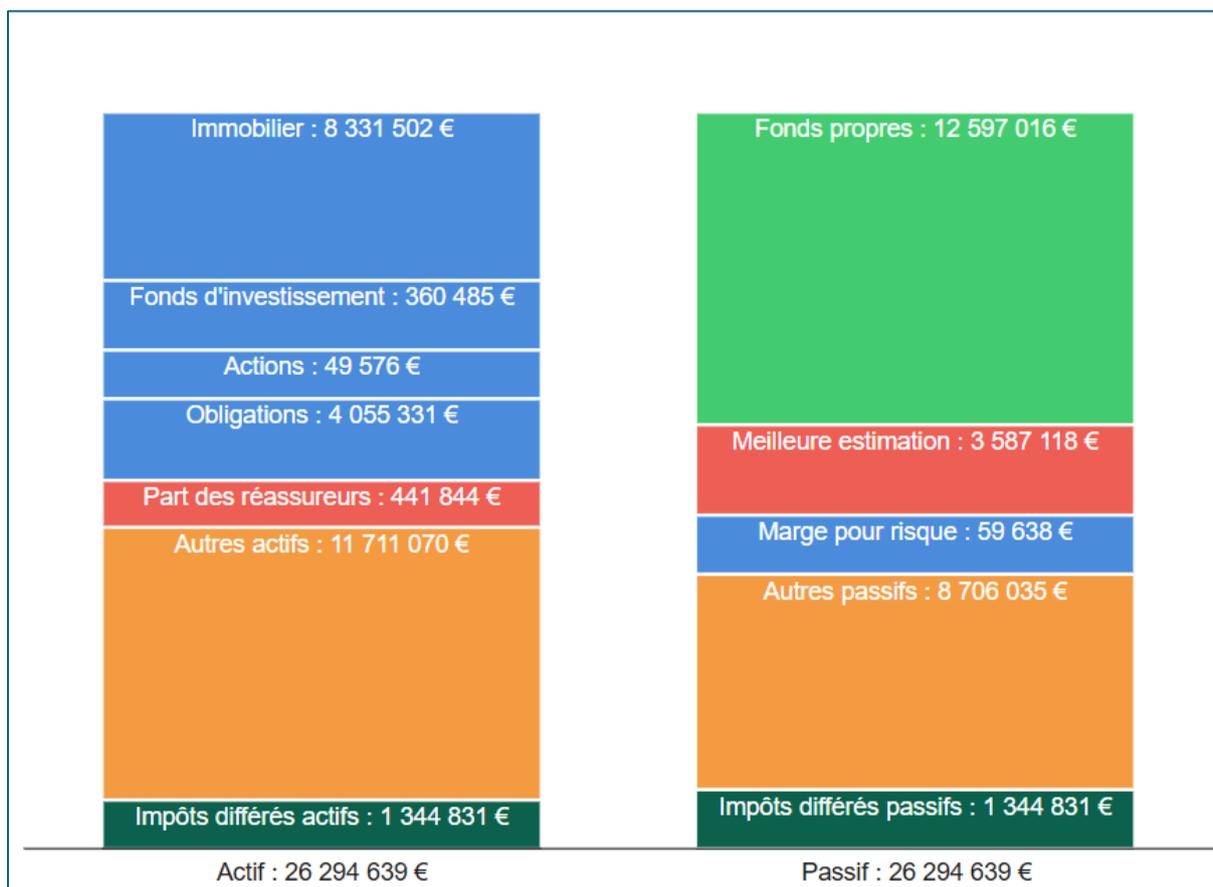
- Les impôts différés passifs s'élèvent à 1,34 M€, contre des actifs théoriques de 1,62 M€, mais neutralisés par prudence.
- Les autres dettes sont stables à 3,05 M€, réparties entre provisions diverses, dettes d'assurance et autres dettes.
- 4,5 M€ de certificats mutualistes ont été émis en 2024, souscrits par l'UMGP.

## D.4. Méthodes de valorisation alternatives

La SMEREP n'utilise pas de méthode de valorisation autre que celles prévues par la réglementation Solvabilité II.

## D.5. Autres informations

Le bilan prudentiel de la Mutuelle est établi conformément aux principes Solvabilité II. Aucun autre élément significatif n'est à signaler.



## E. Gestion des fonds propres

### E.1. Politique et structure des fonds propres

- La SMEREP poursuit une stratégie de solidité financière fondée sur un niveau de fonds propres suffisant pour absorber les chocs, financer ses projets et répondre aux exigences prudentielles. Le Conseil d'Administration réexamine chaque année les objectifs de couverture dans le cadre du processus ORSA.
- Les fonds propres sont classés selon la réglementation Solvabilité II en tiers 1, 2 et 3, selon leur qualité, disponibilité et subordination. L'émission de certificats mutualistes en 2024 (pour 4,5 M€) a renforcé cette structure.

- Au 31 décembre 2024, les fonds propres économiques s'élevaient à 17,1 M€ (contre 14,3 M€ en 2023), intégralement éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis.

**Actif (en €)**

Poste	2024	2023
Placements	12 796 894	13 301 328
Prêts	1 807 160	936 230
Provisions cédées	441 844	–
Trésorerie	5 623 225	2 050 445
Autres actifs	4 280 686	4 888 907
Actif d'impôts différés	1 344 831	1 380 774
Total actif	26 294 639	22 557 684

**Passif (en €)**

Poste	2024	2023
Provisions santé	3 645 804	3 668 544
Provisions autres	1 158 296	1 157 728
Autres passifs	3 047 739	2 055 769
Passif d'impôts différés	1 344 831	1 380 101
Certificats mutualistes	4 500 000	–
Total passif	13 696 670	8 262 141

**Fonds propres (en €)**

Poste	2024	2023
Tiers 1	12 597 969	14 295 543
Tiers 1 – restreint	3 149 492	–
Tiers 2	1 350 508	–
Fonds propres admissibles SCR	17 097 969	14 295 543

**Réconciliation comptable / prudentielle (2024)**

Poste	Montant
Fonds propres comptables	12 557 318
Ajustements prudentiels nets	+4 540 650
Fonds propres économiques	17 097 968

**Évolution des fonds propres économiques**

Poste	Montant
Fonds propres économiques 2023	14 295 543
Variation nette	+2 802 425
Fonds propres économiques 2024	17 097 968

**E.2. Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum requis (MCR)**

À fin 2024 :

- Le SCR s'élève à 5,29 M€, stable par rapport à 2023,
- Le MCR est maintenu à 2,7 M€, soit le minimum réglementaire pour une mutuelle santé.

Les ratios de couverture sont :

- 323 % pour le SCR (vs 270 % en 2023),
- 633 % pour le MCR (vs 529 %).

Cette amélioration reflète le renforcement des fonds propres et le soutien stratégique de l'UMGP.

#### Synthèse SCR et MCR (en €)

Poste	SCR 2024	SCR 2023
BSCR	5 135 322	5 152 822
SCR opérationnel	154 859	142 870
SCR total	5 290 181	5 295 692
MCR	2 700 000	2 700 000

#### Synthèse des exigences de solvabilité

Poste	2024	2023
Risque de souscription santé	845 099	1 414 576
Risque de marché	4 269 547	4 235 418
Risque de contrepartie	1 415 626	956 315
Effet de diversification	-1 394 950	-1 453 487
BSCR	5 135 322	5 152 822
Risque opérationnel	154 859	142 870
SCR	5 290 181	5 295 692
MCR	2 700 000	2 700 000
Fonds propres admissibles SCR	17 097 969	14 295 543
Couverture SCR	323%	270%
Couverture MCR	633%	529%

### E.3. Modèle de calcul

La SMEREP utilise la formule standard pour le calcul de ses exigences en capital. Aucun modèle interne n'est utilisé.

### E.4. Pilotage et prévisions

Le plan de capital est mis à jour chaque année dans le cadre de l'ORSA, sur un horizon de trois à cinq ans. Il prend en compte les hypothèses d'évolution du portefeuille, des charges, de la réassurance et des besoins en quasi-fonds propres.

## **E.5. Respect des exigences de capital**

Aucun manquement n'a été constaté en 2024. Le niveau des fonds propres reste très largement supérieur aux exigences réglementaires.

## **E.6. Autres informations**

Aucune information complémentaire susceptible d'impacter la structure ou la gestion des fonds propres n'est à signaler.